



COVID-19 – PLAN DE PROTECTION LES VISITES

En vigueur dès mai 2020 – mise à jour le 25 juin 2020 – mise à jour le 8 septembre 2020

Pour poursuivre sereinement les visites des familles et proches des résidents dans le respect des règles sanitaires en vigueur, le plan de protection ci-dessous reprend les gestes essentiels pour limiter les risques et protéger les résidents.

En cas de non-respect des mesures mises en place, la Direction se réserve le droit de refuser la visite.

Les mesures



Visites autorisées 7 jours/7, entre 14h et 18h. sur prise de rendez-vous le matin de 9h. à 12h.30 au 022/718.11.23.



Engagement du respect des règles en vigueur et signature du registre.



2 visiteurs maximum, enfants compris.



Durée 1 heure maximum.



Les visites se déroulent au rez-de-chaussée dans les espaces dédiés. Pour maximiser le nombre de visites, merci de ne pas se déplacer à l'intérieur de l'établissement.
L'accès aux chambres est autorisé seulement à 1 visiteur, maximum 30mn et sur demande express auprès de l'accueil.



Désinfection des mains à l'entrée et à la sortie de l'établissement.



Distance sociale de 1m50 entre le résident et les visiteurs.



Port du **masque obligatoire** à l'entrée et dans l'établissement durant toute la visite. L'EMS peut fournir un masque à titre exceptionnel au prix de CHF 1.- disponible à la réception.



Les visiteurs sont priés d'avoir le moins possible de contact avec les objets et surfaces usuels des résidents.



Pas plus d'une visite en attente dans le SAS d'entrée.



En cas d'apparition de symptômes dans les 15 jours suivant la visite dans notre établissement ou de contact avec des personnes atteintes du COVID-19, vous êtes priés d'en informer immédiatement l'E.M.S



La cafétéria est ouverte uniquement aux résidents. Une consommation peut bien entendu être servie aux visites dans les espaces dédiés.



Deux tables pour le repas de midi sont ouvertes aux visites (2 visites par table) uniquement sur réservation